

SGE des IEG

Secrétariat des Groupements d'Employeurs des Industries Electriques et Gazières

Note d'application

SURSALAIRE FAMILIAL

Revalorisation au 1^{er} juillet 2010

Le décret n° 2010-761 du 7 juillet 2010 (J.O. du 8 juillet 2010) porte majoration à compter du 1^{er} juillet 2010 de la rémunération limite et du plancher pris en compte pour le calcul de l'élément proportionnel du sursalaire familial.

Vous trouverez dans le tableau ci-après l'actualisation des rémunérations limites et des planchers concernés :

DATE D'EFFET	Plancher de rémunération (en euros)		Plafond de rémunération (en euros)	
	Annuel	Mensuel (1/13)	Annuel	Mensuel (1/13)
01.07.2010	24 948,01	1 919,08	39 839,03	3 064,54

- NB : - pour les salariés percevant une rémunération supérieure au plafond, la somme retenue est celle qui correspond à ce dernier.
- pour les salariés percevant une rémunération inférieure au plancher, la somme retenue est celle qui correspond à ce dernier.